REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS **Département de la Dordogne**

ARRETE MUNICIPAL n° 2026/126

ROUTE BARREE
45, rue Richelieu

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement de Voirie Communale de COULOUNIEIX-CHAMIERS approuvé par délibération du conseil municipal le 15 décembre 2021,

Vu la demande formulée par l'entreprise SUEZ Eau France domiciliée 15, Avenue Charles FLOQUET 64200 BIARRITZ,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique pour effectuer des travaux de création d'un branchement assainissement, au niveau du 45, rue Richelieu, en cette commune,

ARRETE

ARTICLE 1er : le 13 mai 2026 de 8h à 17h, la rue sera fermée à la circulation sur une journée d'intervention.
Le stationnement et le dépassement seront également interdits au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner les engins de l'entreprise sur les dépendances de la rue pendant les mêmes périodes.

ARTICLE 3 : Un accès sera maintenu en permanence pour les riverains de cette voie.

ARTICLE 4 : La fourniture, la pose, et la maintenance y compris en dehors des heures d'intervention sur le chantier et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins de l'entreprise chargée des travaux et sous son entière responsabilité. Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les conditions optimums de circulation devront être prévues. Le pétitionnaire devra implanter en amont et en aval un panneau attention route Barrée.

ARTICLE 5 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Périmouv
- Le SMD3

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 22 Avril 2026

Le Maire,
Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

Jean-Marc MATHIAS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Dénomination : SUEZ EAU FRANCE SAS
Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France
Nom contact : Prénom contact :
Téléphone : Indicatif pays :
Fax : Indicatif pays :
Courriel : 2617025124.261701DAC02.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Dénomination :
Adresse :

Code postal : Localité : Pays :
Nom contact : Prénom contact :
Téléphone : Indicatif pays :
Fax : Indicatif pays :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :
Adresse Numéro : 45 Nom de la voie : RUE RICHELIEU

Code postal : 24660 Localité : COULOUNIEIX CHAMIERS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Création de branchement assainissement

Date prévue de début des travaux : 13/05/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 15 Date de début de réglementation 13/05/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiétement sur chaussée ☐ Largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ Nombre de voie(s) supprimée(s)

(DAC_P1_V5_v1.02)

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
véhicules légers	☒	véhicules légers	☐	véhicules légers	☐
poids lourds	☒	poids lourds	☐	poids lourds	☐

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Autres prescriptions :
voie barrée

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise ☐

Dénomination : SUEZ EAU FRANCE SAS

Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : ordo.erpmd@lyonnaise-des-eaux.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒ Numéro d'affaire : 4860207

Fait à : NANTERRE CEDEX 9 Le : 21/04/2026

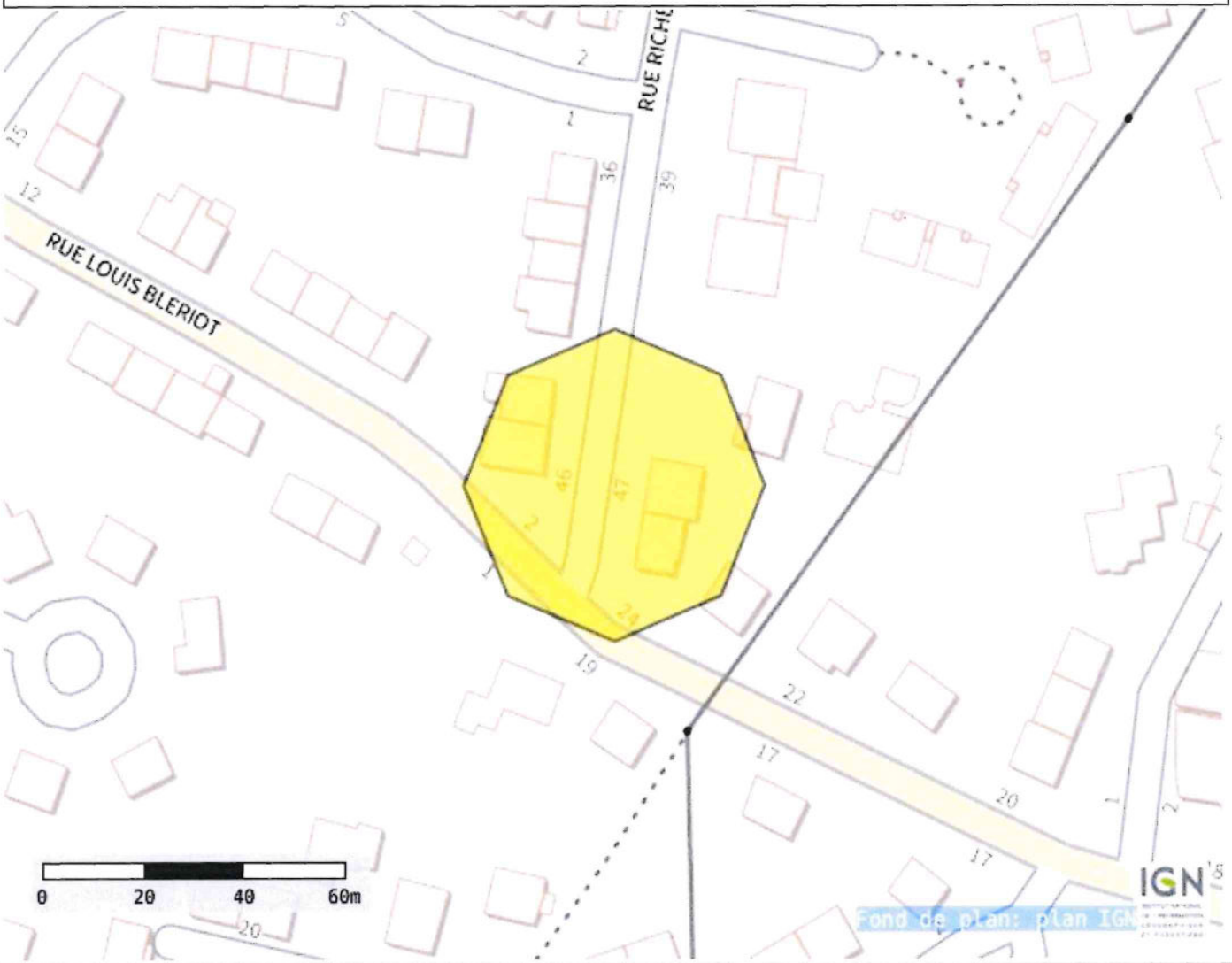
Nom : TRIA Prénom : BAHIJA Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2026042100358P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

518961.49863585224 6456696.382013513

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

,69494936000000 45,18579200000000
,69483737000000 45,18598256000000
,69456700000000 45,18606149000000
,69429663000000 45,18598256000000
,69418464000000 45,18579200000000
,69429663000000 45,18560144000000
,69456700000000 45,18552251000000
,69483737000000 45,18560144000000
,69494936000000 45,18579200000000

(PlanDetail_Protys_v1.01)

SUEZ EAU FRANCE SAS

TSA 54050
26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9
France
Tel : Fax :
2617025124.261701DAC02.01@captidec.fr

Réf. Protys :	2617025124.261701DAC02
N° affaire :	4860207

MAIRIE DE COULOUNIEIX CHAMIERS
SERVICES TECHNIQUES
9 AV DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
24660 COULOUNIEIX CHAMIERS
France

Courriel : technique@coulounieix-chamiers.fr
Tel : +33553355730
Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9
Le : 21/04/2026
Signataire : TRIA BAHIJA

(Accompagnement_V5.10_1.02)